

La Cour de cassation et la Bibliothèque nationale de France signent une convention de partenariat

La Cour de cassation a signé une convention de pôle associé avec la Bibliothèque nationale de France le 29 octobre 2012. Le programme de coopération prévoit le signalement et la numérisation de ses collections patrimoniales.

« Ce partenariat scientifique s'inscrit dans un ample projet de valorisation du patrimoine écrit piloté par la Bibliothèque nationale de France, dont la communauté juridique verra bientôt les fruits. C'est un moment décisif pour notre Bibliothèque, au service de la Cour de cassation depuis plus de deux siècles », déclare Vincent Lamanda, Premier président de la Cour de cassation.

Pour Bruno Racine, Président de la BnF, « la signature d'une convention de pôle associé avec la bibliothèque de la Cour de cassation illustre le renouveau de la politique de coopération de la BnF, qui a pour but de faire connaître le patrimoine remarquable de bibliothèques comme celles de l'Assemblée nationale, du Sénat ou encore du ministère de la Défense. Les actions que la Cour de cassation et la BnF s'approprient à conduire démontrent une ambition partagée : garantir à la bibliothèque de la Cour de cassation une présence bien visible dans l'univers numérique ».

Créée en 1796 à l'initiative de Merlin de Douai, alors ministre de la Justice, la Bibliothèque du Tribunal de cassation, devenu Cour de cassation en 1804, s'est constituée à partir de prélèvements dans les dépôts littéraires révolutionnaires. La Bibliothèque de l'Ordre des avocats au parlement de Paris et des collections issues des établissements religieux de la région parisienne ont été affectées au Tribunal de cassation. Si l'incendie du Palais de justice pendant la Semaine sanglante de mai 1871 a causé la destruction de 30 000 volumes, la « mémoire du droit » a été préservée, pour le plus grand bénéfice de la recherche historique et juridique.

La Bibliothèque de la Cour de cassation conserve notamment près de deux mille consultations autographes de François-Denis Tronchet – l'un des rédacteurs du Code civil –, le brouillon de la lettre d'Émile Zola à Émile Loubet, une trentaine d'incunables, un remarquable corpus de coutumiers du XVI^e siècle, des livres annotés par les juristes de l'époque moderne et de riches collections de doctrine juridique du XIX^e siècle.

Le partenariat signé entre les deux institutions permettra dans un premier temps l'intégration du catalogue des fonds imprimés et des manuscrits de la Bibliothèque de la Cour de cassation au Catalogue collectif de France. Dans un second temps, une sélection de documents patrimoniaux issus des collections de la Cour de cassation enrichira le vaste programme de numérisation en sciences juridiques lancé par la Bibliothèque nationale de France et la Bibliothèque Cujas.

Contacts presse

BnF

Claudine Hermabessière, chef du service de presse - 01 53 79 41 18 - claudine.hermabessiere@bnf.fr

Hélène Crenon, chargée de communication presse - 01 53 79 46 76 - helene.crenon@bnf.fr

Cour de cassation

Guillaume Fradin, chargé de communication presse - 01 44 32 65 77

scom.courdecassation@justice.fr